

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
1<sup>er</sup> avril 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 24

2022D040

**OBJET :**  
**06a. VOTE DU BUDGET**  
**PRIMITIF POUR LA**  
**COMMUNE - EXERCICE**  
**2022.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 15.04.2022

ID : 059-215904004-20220407-2122D0040-BF



L'an deux mil-vingt-deux, le sept AVRIL à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Mme Colette CLINKEMAILLIE – Monsieur Alain TREDEZ – Madame Peggy BOULENGUER Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** M. SERE Soarey Idriss – M. DECREUS Christophe – Mme LORPHELIN Martine **donnant procurations respectives** à M. DELFLY Jean-Louis – Mme BOULENGER Delphine – M. LORIDAN Bernard.

**ABSENT :** M. MOUILLE Julien.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget de la Commune pour l'exercice 2022 s'est tenu lors de la séance ..

Il soumet au conseil le Budget Primitif pour la commune au titre de l'exercice 2022 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 13 800 000 € à la section de fonctionnement et à 9 880 000 € à la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité des votes exprimés (20 pour, 4 abstentions : liste « Merville en Grand », 3 contre : liste « Agir Ensemble pour Merville »), le Budget Primitif par chapitre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		13 800 000 €
011	Charges à caractère général	2 420 500 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 300 000 €
014	Atténuations de produits	37 000 €
022	Dépenses imprévues	200 000 €
023	Virement à la section d'investissement	1 298 000 €
042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	340 000 €
65	Autres charges de gestion courante	2 900 000 €
66	Charges financiers	293 000 €
67	Charges exceptionnelles	11 500 €
Recettes		13 800 000 €
002	Résultat d'exploitation reporté	1 557 549,00 €
013	Atténuations de charges	120 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	267 187,00 €
73	Impôts et taxes	8 551 850,00 €
74	Dotations, Subventions et Participations	2 974 114,00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
76	Produits financiers	100,00 €
77	Produits exceptionnels	299 200,00 €

.../...

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

15.04.2022



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL**

ID: 1059-215904004-20220407-202200040-BFL

**OBJET : 06a. VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR LA COMMUNE - EXERCICE 2022**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>9 880 000 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	806 000 €
20	Immobilisations incorporelles	360 000 €
204	Subventions d'équipement versées	298 700 €
21	Immobilisations corporelles	382 000 €
23	Immobilisations en cours	8 033 300 €
<b>Recettes</b>		<b>9 880 000 €</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	3 391 640,43 €
021	Virement de la section d'exploitation	1 298 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	340 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 347 897,57 €
13	Subventions d'investissement	3 502 462,00 €

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents:

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.